

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

REUNION PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 10 décembre 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. André DENIS, Député provincial.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. NAVET sera absent malheureusement.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Pas d'excusé a priori mais Mme FRANCOIS sera en retard donc, visiblement, elle ne participera pas à la partie du vote à huis clos.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPAP?

M. CAPPAP.- Tout le monde est là en principe, si M. GILLARD et M. KLENKENBERG se cachent quelque part.

M. LE PRESIDENT.- M. GILLARD est allé se brancher, il était présent dans la salle.

M. CAPPAP.- Et M. KLENKENBERG, je l'ai vu tout à l'heure pour la réunion de Bureau donc je suppose qu'il va apparaître, je ne le vois pas.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Pas d'absent à annoncer

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- A priori, Mme Marie MONVILLE a des problèmes pour se connecter. Elle a appelé quelqu'un du Service informatique chez nous sinon tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

L'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité vous ont été envoyés par email avant le début de la séance.

Je vous rappelle de bien vouloir allumer votre micro lorsque je vous donne la parole et de le couper à la fin de votre intervention.

Je vous rappelle également qu'avant la séance publique se tiendra une séance à huis clos qui portera sur 2 dossiers.

IV.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- Je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos.

Conformément au Décret wallon du 1er octobre 2020, les votes au scrutin secret sont adressés au directeur général, par voie électronique. Il se charge d'anonymiser les votes dont il assure le caractère secret.

A cet égard, vous allez recevoir deux emails, un pour chaque point à huis clos, de Madame la Directrice générale provinciale.

Je vous demanderai d'y répondre directement en cliquant sur le bouton de vote. Cela nous permettra de comptabiliser les votes dans les meilleures conditions.

(Suspension de séance publique)

(Reprise de la séance publique)

M. LE PRESIDENT.- Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir relancer l'enregistrement de notre séance et rallumer la sonorisation.

V. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

(M. le Président donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2020).

S'il y a des remarques, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

VI.- Éloge funèbre de Monsieur Jean LOISEAU, ancien Conseiller provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé.

Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire d'un ancien Conseiller provincial, Monsieur Jean LOISEAU.

Né à Montegnée le 19 mai 1951, Monsieur Jean Loiseau est décédé le 7 décembre dernier, à l'âge de 69 ans.

Monsieur Loiseau a siégé au sein de notre Assemblée provinciale en tant que représentant du Parti Socialiste pendant 6 ans, de 1994 à 2000.

Directeur de Maison de repos, il fût également Conseiller communal et Conseiller du CPAS de Saint-Nicolas.

Monsieur Loiseau fût Vice-président de la deuxième Commission, alors en charge de l'agriculture.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minutes de silence)

VII.- Question d'actualité

Document 20-21/A03 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la consultation citoyenne.

Document 20-21/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux conséquences de l'épidémie COVID 19 sur le secteur culturel et à l'aide provinciale apportée à celui-ci.

Document 20-21/A05 et 20-21/A06 : Question d'actualité de plusieurs membres du Conseil provincial relatives au Festival de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

M. LE PRESIDENT. – Point 5 de l'ordre du jour actualisé. Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points.

Je proposerais peut-être que M. le Député provincial – Président, qui va répondre aux quatre questions, commence par la réponse à la question A04, puis A03 et aux deux autres questions A05 et A06.

J'invite Monsieur le Député provincial – Président à donner la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers collègues,

Par le biais d'une légitime question d'actualité au Collège provincial, Monsieur le Conseiller Marc MAGNERY aborde ce mois-ci une thématique qui nous interpelle tous, la désaffection croissante d'une part de la population à s'exprimer au travers des élections organisées démocratiquement et des éventuels moyens d'y remédier en offrant de nouveaux outils pour faire vivre notre démocratie.

Cependant, il faut bien reconnaître que ce constat, aussi inquiétant soit-il, ne constitue pas aujourd'hui une priorité pour les citoyens confrontés à la plus importante crise sanitaire de ces dernières décennies et surtout à ses perfides conséquences économiques et sociales qui gangrènent, peu ou prou, les fondements de leur cadre professionnel et de leur participation active à la vie en société.

À cette heure où il convient, plus encore qu'à l'accoutumé, de relativiser l'impact de nos décisions, l'urgence absolue pour les pouvoirs publics, chacun dans sa sphère de compétences, est de répondre avant tout aux préoccupations de celles et ceux qui rencontrent des difficultés. C'est le cas de la Province de Liège, notamment lorsqu'elle déploie des politiques de soutien au secteur culturel que j'évoquerai plus tard dans cette séance.

Pour revenir aux considérations plus générales et intemporelles que vous évoquiez, Monsieur le Conseiller provincial, je vous rappelle que la volonté du Collège est de permettre aux citoyens de s'exprimer mais aussi et surtout de participer, par exemple en gérant un budget participatif, ce qui me semble bien plus valorisant que de donner un avis isolé dans le cadre d'une consultation populaire qui ne déboucherait pas nécessairement sur un bouleversement significatif tel que l'aurait souhaité le citoyen.

Permettez-moi de m'en tenir à nos engagements en la matière en reprenant les propos de Madame la Vice-Présidente Katty FIRQUET qui s'exprimait tout récemment en réponse à notre collègue Sandrina GAILLARD lors de notre dernière session budgétaire.

Sur des thématiques spécifiques, comme le développement de passerelles intergénérationnelles, la volonté du Collège provincial est de soutenir le principe même des budgets participatifs en mettant en place une procédure efficace en vue d'ouvrir un appel à projets, de les recevoir, de sélectionner et, par ce biais, de choisir les plus pertinents et de

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

soutenir ceux-ci.

Pour rappel, un budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter un budget public à un projet citoyen sélectionné. Il prend donc la forme d'une démocratie directe liée à un système représentatif.

Plus concrètement et dans l'exemple évoqué, il conviendra de réunir et d'animer un atelier rassemblant des représentants des aînés et de la jeunesse qui aura pour mission de définir les moyens pour faire se rencontrer deux générations au travers de projets, notamment par le biais du compagnonnage et de la lutte contre l'exclusion technologique. On a vu que ce soir, ce n'était pas un vain mot...

Le Collège provincial s'engage donc à poursuivre sa réflexion en la matière et, dès que les conditions sanitaires le permettront, à enclencher une procédure pour constituer un atelier représentatif des jeunes et des moins jeunes.

Au-delà de cet élément spécifique, je tiens aussi à vous préciser que l'esprit même de notre Déclaration de politique provinciale 2018-2024 est et demeure de mettre en œuvre différents dispositifs permettant notamment la publicité du droit d'initiative citoyenne au Conseil provincial pour que la démocratie participative ne soit plus un concept vide, sinon de sens, de réalité.

Face à ce besoin de participation à la décision publique, ces différentes propositions, comme celles destinées à nos jeunes et à nos aînés, participent à cette ambition du Collège provincial de promouvoir un « Pacte provincial », fruit d'un dialogue par le biais duquel chacun pourrait s'engager à rechercher le bien commun.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Je n'ai pas demandé pour voir si vous souhaitiez lire votre question, tout le monde l'avait reçue. Néanmoins, si vous avez l'une ou l'autre demande ou précision complémentaire, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Je regrette de ne pas avoir pu lire la question, pas spécialement pour les Conseillers ici autour de leur écran mais pour les citoyens autour de leur écran. Il ne faut pas oublier que cette séance est retransmise en live et ce n'est pas toujours agréable de suivre le Conseil provincial, imaginez d'écouter une réponse à une question que vous ne connaissez pas.

C'est ce qu'ont vécu les citoyens et je trouve qu'en termes d'accessibilité aux débats du Conseil provincial, on a encore créé un obstacle supplémentaire.

Pour revenir sur le fond, et j'ai envie de revenir sur le fond de ma question parce que Monsieur le Député provincial – Président me parle de budget participatif, me parle de plein de choses mais pas de ma question.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Ma question concernait la consultation populaire, je prenais l'exemple du modèle suisse qui est très différent du modèle belge mais qui peut quand même nous inspirer et je ne vais pas relire toute ma question mais je voudrais quand même insister sur quelques points importants.

Il parlait du constat, du désamour politique de 1,4 millions de personnes en Belgique qui n'ont pas choisi un parti, ou se sont abstenues donc ne se sont pas déplacées pour aller voter lors des dernières élections en 2018. 1,4 millions ! Si ces personnes fondaient un parti, ce serait le premier de Belgique, devant la NVA.

Je trouve qu'en tant que responsables politiques, on doit faire quelque chose et on ne peut pas se cacher derrière l'urgence sanitaire, d'autant plus que ma question donne comme délai la fin de la législature et j'espère qu'un moment, on va sortir de cette gestion d'urgence, et on ne peut pas systématiquement se cacher derrière.

Depuis la sixième réforme de l'Etat, la Province a la compétence de pouvoir lancer des consultations populaires, qui sont différentes d'un referendum. Et je trouve que cette compétence, on doit l'utiliser face à ce désamour des citoyens du monde politique, on se doit d'utiliser les outils mis à notre disposition, qui sont des outils puissants, dont celui de la consultation populaire.

Alors, j'entends bien que vous me parlez de budget participatif etc, mais en fait, ce ne sont pas des opposés, ce sont des outils complémentaires pour développer notre démocratie.

Et donc, moi j'estime franchement ne pas avoir eu réponse à ma question, j'estime avoir eu réponse à côté de ma question. Moi je la repose, je demande « est-ce que la Province de Liège ne serait pas la première Province en Belgique à proposer, avant la fin de la législature, une consultation citoyenne en Belgique ? ».

Et pour ceux qui ont lu ma question, je ne propose même pas de sujet, je dis au Collège, choisissez le sujet ! Ce qui importe, c'est le chemin, le fait de demander son avis au citoyen et pas seulement, pas la question en tant que telle.

Donc voilà, je regrette de ne pas avoir pu l'exprimer de manière complète pour les personnes qui nous suivent et croyez-moi que vous avez quand même une petite main sur différents outils qui pourraient être mis en œuvre par la Province, j'entends budget participatif, j'entends commission consultative citoyenne et comptez sur moi pour revenir vers vous avec d'autres propositions sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur le Député provincial – Président, souhaitez-vous ajouter un élément ?

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Brièvement.

Après, dans le processus, vous savez, dans lequel on est, que l'on est un peu non pas dans l'improvisation totale mais en tout cas, on est obligés de s'adapter aux circonstances. Vous savez que dans les circonstances habituelles vous auriez eu l'occasion de venir à la tribune pour lire votre question, vous savez quelle a été la complication que nous venons de vivre au travers

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

du huis clos par rapport aux outils eux-mêmes qui sont appréhendés par tous, loin de moi l'idée de vouloir balayer cet aspect important du souci que vous avez et que je pense que nous partageons tous de rendre le goût à la participation populaire la plus large possible à notre démocratie.

Mais il faut aussi être réalistes par rapport à nos moyens. Et j'aimerais que quand vous faites une proposition, elle soit aussi accompagnée de ses conséquences budgétaires et vous savez dans quel chemin on est engagés, dans la difficulté dans laquelle on est au travers de cette crise, on ne peut pas à la fois tout vouloir et n'accepter aucun choix qui sont faits sous le prétexte que l'on veut tout.

Voilà, je vous renvoie simplement au fait que nous sommes réalistes aussi par rapport à nos moyens et nous avons des propositions concrètes par rapport à ce souhait de redonner goût à la population de participer et, vous l'avez aussi évoqué, nous diffusions l'ensemble de nos propos de manière publique, ce qui permet à chacun de pouvoir aussi interagir. Après, l'intérêt se suscite par rapport à la qualité aussi des débats qu'on engage et du réalisme au-delà des principes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Marc.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- Donc, j'ai un dernier droit de réponse.

Vous savez, Monsieur le Député provincial – Président ce qui coûte très cher ? Les élections tous les 6 ans. Elles mobilisent un personnel énorme dans les Communes, dans les Provinces, d'énormes quantités de papiers, d'impressions etc. Est-ce une raison suffisante que pour ne pas tenir ces élections ? Evidemment que non. C'est un coût que la société assume parce qu'il est compris dans le fonctionnement démocratique.

Et en fait, vous me tendez une superbe perche ! Ne pourrait-on pas poser cette question à nos citoyens ? Est-ce que la Province de Liège doit, peut, consacrer des moyens à la mise en place d'une consultation populaire par exemple, sur base annuelle. Est-ce que c'est une priorité pour les citoyens ? Si on ne leur pose pas la question, on ne le saura jamais.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Deuxième question, M. Thomas CIALONE souhaitez-vous donner connaissance votre question, lire votre question ?

M. Thomas CIALONE, Conseiller provincial (en visioconférence). – Mais oui Monsieur le Président, la démocratie étant si représentative, et nous étant élus, et bien je pense utile de communiquer en ce sens.

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

A Strass, èl rowe Lulay, On s'distrêye, on s'y plait. S'on vout passer s'dimègne,
Sins s'plaine èt sins fér l'hègne, Qu'on court èl rowe Lulay,
A Strass, là wise qu'on s'plait !

Voici la publicité qui, au 19^e siècle, faisait accourir le public liégeois au théâtre de la rue Lulay.

L'Eden- Strasbourg, le « Strass » est donc l'ancêtre du Trocadéro, théâtre au charme suranné, toujours très cher au cœur des liégeois.

Comme dans tous les théâtres, le rideau reste actuellement baissé, conséquence douloureuse de cette crise sanitaire dont le dernier acte traîne.

Mais le Troca, c'est aussi un symbole, celui de la lutte des théâtres et des opérateurs non reconnus, non subsidiés qui ne recevront aucune aide publique. Et évidemment, le Troca n'est pas le seul.

Dernièrement, la presse nous a prôné que l'appel à l'aide lancé Michel DEPAS, propriétaire, a été entendu par les Autorités de la Ville de Liège.

Rappelons d'emblée que cet opérateur, proposant pourtant au public une offre spécifique, n'est reconnu ni aidé par personne. Aucun subside : « un euro dépensé, c'est un euro qui doit être gagné », comme le confiait Monsieur DEPAS à la presse.

Et bien, ils ont reçu de la Ville une promesse d'une aide exceptionnelle de 20.000 euros, dans le cadre de son plan de relance de la Culture, lequel consacre 200.000 euros à 28 structures au total. Et on peut se réjouir que le Collège communal ait également décidé de créer un fonds de soutien aux artistes, à hauteur de 100.000 euros par an jusqu'en 2024.

Nous savons aussi que d'autres Villes et Communes apportent et apporteront leur pierre à l'édifice.

Dès lors, je souhaite interroger le Collège provincial afin qu'il nous informe de sa réflexion sur l'action spécifique que la Province de Liège compte mener, pour soutenir le secteur culturel.

Un secteur tellement essentiel pour nos concitoyens, qui ont besoin de culture comme de pain, mais aussi un gagne-pain pour tant de personnes.

Bien sûr, nous avons conscience de la limite des moyens financiers de notre Institution et de la rationalisation des coûts qui est en cours.

Toutefois, au-delà des aides financières, il est aussi possible et utile de dégager des aides-services ou encore, de réorienter les moyens déjà alloués à la politique provinciale en matière de Culture.

Monsieur le Député-Président, le Collège planche-t-il donc sur un plan de relance à destination des opérateurs culturels ? Y compris ceux qui sont en dehors des radars, à l'instar

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

du Trocadéro, mais il y a tant d'exemples à citer.

Et pour les Artistes, plus singulièrement, quelles aides et sous quelles formes, notre Province pourra-t-elle proposer ?

En outre, la Province de Liège est associée à la gestion et au cofinancement de nombreux opérateurs culturels : l'Opéra, l'Orchestre Philharmonique mais aussi tous les Centres culturels reconnus de notre Province.

Notre responsabilité, au titre d'associé, est encore plus importante : nous sommes attendus par leurs dirigeants, par leurs travailleurs et par le public.

Dès lors, quel est l'état de la situation des opérateurs auxquels nous participons ? Quelles mesures pourraient être prises afin de contribuer à leur survie d'abord et à leur relance ensuite ?

Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur le Député provincial-Président, vous avez la parole.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, merci Monsieur le Conseiller provincial.

Je vais faire un certain nombre de rappels sur des choses qui ont déjà été évoquées ici à la tribune à plusieurs reprises au travers de certaines questions, peut-être pas de manière aussi globale mais...

Petit rappel, au sortir de la crise a été mise en place, en moins d'un mois à partir du déconfinement du mois de juin, une opération sur le territoire de la ville de Liège, qui s'appelle « Place aux Artistes », qui a eu l'occasion de vivre entre le mois de juillet et le mois d'août.

Complémentaire à ça, et j'aurai l'occasion d'y revenir pour les deux questions qui suivront, trois fonds de soutien ont été mis en œuvre à destination des Centres culturels, à destination des salles de concert via le projet des « Nuits Indé » et du secteur Musique, que vous connaissez tous, porté donc par notre service « Ça balance », et un dernier à destination du secteur des Arts vivants et où l'objectif étant de plutôt toucher les lieux et artistes hors de la centralité de Liège.

Et puis, voici ce qui a été fait spécifiquement mais aussi, il faut se souvenir de tout ce qui a déjà été dit par rapport au maintien de nos subventions pour les manifestations qui ont été annulées. Et depuis le premier confinement du mois de mars, la Province de Liège a décidé de maintenir les subventions provinciales pour les manifestations annulées, pour autant que les dépenses qui ont été encourues par l'opérateur ou qu'elles sont générées par les cachets d'artistes soient maintenues pour soutenir les artistes.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Ainsi, des festivals de théâtre de rue, de musique et d'autres événements ont été subsidiés par la Province de Liège malgré leur annulation : Festival Rue du Bocage à Herve, le Festival Supervue, Festival Vacances Théâtre Stavelot, les Ardentes, les Francofolies, la Fête italienne de Blegny, le Festival international du Film de Comédie de Liège, le Festival Vacances Théâtre Stavelot, les Fêtes de la Musique, les Fêtes de la Neuvaine à Moha, le Festival « Honest House turns fifteen » au Kultura, le Golden Age Festival 2020 à Durbuy, le Nandrin festival, le Festival Offscreen cinéma 2020, le Festival de musique de Stavelot, le Festival de Théâtre de Spa, le Festival Wallonifornia MusichTech mais aussi toutes les conférences, expositions, entre autres l'ASBL Les Brasseurs, animations, dossier qui passera tout à l'heure ici au Conseil, animations des galeries d'art et des centres culturels, l'aide à la création pour les plasticiens en province de Liège, des projet pluridisciplinaires, mêlant art de Rue, concerts durant tout l'été, tel que celui du Centre Culturel de Stavelot, le Festival Djud'la Blues, le Festival de l'asbl Black Roots, le Festival de la chanson italienne et de l'association Art Cultura et j'en passe, et j'en passe et j'en passe... Et on est à des aides de centaines d'associations et d'événement qui ont continué à être soutenus. C'est oublié, mais pour chacun, c'est l'essentiel.

Les aides à la diffusion ont également été maintenues pour toutes les séances de spectacles annulées dans le cadre du dispositif « Théâtre à l'école » et celui des « Tournées Art et Vie », et ce depuis mars jusqu'au 31 décembre 2020. À nouveau, ce maintien de nos aides permet aux opérateurs d'honorer en partie les cachets des artistes.

Et je ne vous parle pas d'un élément où nous nous substituons totalement à la Communauté française, la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous aidons le Théâtre Jeune Public. Celui qui va vers les écoles, celui qui donne le goût au théâtre, celui qui a lieu à Huy chaque année, dans lequel la Province met à peu près, si on compte tout, à la fois le personnel, la mise en œuvre et les cachets, on arrive à plus de 500.000 €.

Savez-vous combien la Communauté française intervient ? Elle intervient à hauteur de 20.000 €. Voilà la réalité ! Et celle-là nous souhaitons la maintenir. Nous avons créé une alternative qui devait avoir lieu à Liège. Malheureusement, et à cause de la deuxième vague, tout a dû être annulé. Si on avait suivi plutôt ma formule, on aurait fait des captations, on aurait pu être capables d'aller vers les professionnels pour leur proposer ce théâtre qui doit demain aller dans les écoles, à partir de 2021. Qu'à cela ne tienne, une partie pourra peut-être être programmée à Bruxelles, c'est malheureux mais dans cette réalité, c'est la Province de Liège qui soutient l'ensemble de ce programme, à la fois pour la Communauté française et à la fois pour nos Provinces voisines.

Voilà donc pour ce qui a été maintenu et j'aurais pu faire la liste beaucoup plus longue et vous ennuyer bien plus longtemps puisque, comme je vous dis, on parle en centaines d'associations.

Alors, vous parliez des institutions plus importantes, et vous parliez de nos grandes institutions. La Province de Liège subsidie également les grandes institutions liégeoises que sont l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège, ce n'est pas moins de 100.000 €, l'Opéra Royal de Wallonie, on est à plus de 237.000 €, et le Théâtre de Liège pour 45.000 € sur base d'un contrat-programme. C'est éléments ont été maintenus. Actuellement, il n'y a pas eu de réflexion spécifique pour soutenir ces opérateurs dans le cadre de la pandémie, au-delà.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Les Centres culturels sont également contrats-programmés pour l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement. Ils sont au nombre de 26. Regardez les décisions qui passent aujourd'hui, elles n'ont pas été oubliées et ce sera maintenu. Et tout ce qu'ils avaient à mettre en œuvre sera transformé en coût de fonctionnement puisque, on rappelle que dans ces centres culturels comme dans ces grands opérateurs, il y a du personnel qui, lui, est un opérateur, ce sont du personnel permanent qui, lui, n'a pas toujours l'occasion d'avoir un travail autre que de ce préparer à la saison prochaine, il y a un effet de survie et je peux vous assurer que ces opérateurs qui sont attentifs aux aides n'oublient pas que la Province est là, derrière eux.

Dans le cadre de la pandémie, ces centres culturels ont été soutenus par le maintien de certaines subventions liés à des projets annulés et ont fait l'objet d'un Fonds de relance, vous l'avez entendu, et je reviendrai sur cet élément parce que ce Fonds de relance a été spécifiquement destiné pour tout ce qui était finalement ces événements qui sont organisés non pas par les associations qui sont permanentes mais pour les associations qui organisent un événement et qui le reporte l'année suivante. Ces moyens ont tous été reconvertis pour essayer de faire en sorte de toucher les artistes qui n'ont pas pu se produire. C'est un rappel.

Alors, venons à l'élément qui était l'élément premier de votre questionnement, qui concerne le Trocadéro, et vous l'avez dit vous-même, je pense que la Ville de Liège, au-delà des aides que vous avez citées, elle a aussi acquis le bâtiment, elle en a rénové l'entièreté et donc, elle a allégé finalement la charge de cette institution.

Alors, la Province de Liège la subsidie, oui, elle a une subvention, certes elle peut paraître peut-être un peu, portion conclue mais comme vous le savez, nous sommes dans les temps dans lesquels nous sommes. Donc, elle est à hauteur de 2.400 € et ces 2.400 € ne sont pas oubliés, ils sont là. Maintenant, le Trocadéro a tenté de, forcément dans le secteur musique, d'introduire un dossier mais le problème, c'est sa forme juridique.

Sa forme juridique, effectivement, n'est pas reconnue pour pouvoir bénéficier de cette aide. Mais, je pense que, comme vous l'avez dit, c'est un acteur, un acteur important, un acteur utile, un acteur particulier du secteur culturel et la centralité et la Ville de Liège à mon avis, veille à sa survie et a son soutien. La Province n'ayant que les moyens limités, elle doit veiller à toucher le plus grand nombre, et pas uniquement les éléments de la centralité, c'est d'ailleurs un élément de la réponse aux deux prochaines questions qui vont venir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Je tiens tout d'abord à dire que j'aurais, parce que, ici on est un peu perturbés au niveau informatique mais j'aurais souhaité que Monsieur MAGNERY donne connaissance entièrement de la question qu'il a posée.

S'il le souhaite, il peut prendre la parole. Maintenant, les réponses ont été faites, je lui laisse le bon soin de dire de souhaiter ou pas de formuler lui-même l'entièreté de sa question pour le public.

M. Marc MAGNERY (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président. C'est vrai qu'on

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

trouvait extrêmement bizarre que je ne puisse pas poser ma question alors que d'autres sont lues oralement. Pour ne pas embêter tout le monde, je trouve que ce serait malheureusement un peu réchauffé donc je ne la lirai pas, elle est disponible in extenso sur ma page Facebook.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite dès lors Mme Nicole MARECHAL pour la lecture de la question référencée A05 concernant le sujet relatif au Festival de Liège. Vous avez la parole Madame MARECHAL.

Mme Nicole MARECHAL, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député provincial – Président, je pense que vous, comme toutes les personnes qui assistent à ce Conseil, avez entendu ou lu ma question donc j'essaye de la résumer. Vous venez de dire déjà pas mal de choses donc j'attendrai votre réponse pour pouvoir réagir.

Il est donc question d'un subside qui avait annoncé pour l'asbl Festival de Liège, annoncé en juillet. Jusqu'en octobre, il y a eu des réunions, des échanges et apparemment, on allait vers une formule qui agréait tant l'administration que le Festival, c'est-à-dire organiser un appel à projets pour des résidences d'artistes dans différents lieux de la province, donc pas seulement dans la centralité liégo-liégeoise dirais-je, et puis aussi une autre série de résidences d'artistes qui, elle, se clôturerait par une présentation en public à l'occasion du Festival Factory.

Et puis, il m'est revenu, et à d'autres aussi je pense, qu'en décembre, le Festival avait appris que finalement il ne recevrait pas ces 50.000 euros quand même, ce n'est pas rien. Et vous reviendrez peut-être aussi sur la hauteur de ce budget.

Alors, moi je suis interloquée puisqu'il y a une annonce dans la presse, qu'on travaille pour aboutir à un projet et puis, tout à coup, il y a un changement de cap. Donc je voudrais savoir ce qui peut expliquer cette attitude différente ? Est-ce qu'il y a un problème de procédure ? Est-ce qu'il y a un problème dans les conditions du Festival par rapport à l'affectation des subsides ?

Voilà, je pense que depuis que j'ai introduit ma question, vous avez rencontré ou vous allez rencontrer les responsables du Festival et donc, je voudrais que vous nous indiquiez où on en est à propos de ces résidences d'artistes qui, je pense sont vraiment tout à fait pertinentes dans le cadre de la grave crise que vit le secteur culturel, vous venez encore de l'expliquer. En plus, le Festival de Liège c'est vraiment un opérateur particulier en ce sens qu'il est vraiment internationalement connu. Je dirais on le connaît au Canada, il accueille aussi des compagnies qui ne parlent pas français, c'est quelque chose de vraiment très particulier et très reconnu.

Voilà, je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. La question suivante, référencée 20-21/A06, a exactement le même sujet, je donne la parole à M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

M. RASSAA, Chef de groupe (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Donc effectivement, ma question porte sur le même sujet que Madame MARECHAL. Monsieur le Député provincial – Président a eu l’occasion d’évoquer les 220.000 € qui ont été attribués en juillet, annoncés en tous les cas, lors d’une conférence de presse en juillet.

Ce montant allait être attribués selon le communiqué de presse à des opérateurs spécialisés du paysage culturel liégeois afin d’organiser des événements dans les secteurs musique et théâtre ainsi qu’en matière d’éducation permanente au travers des Centres culturels.

Et sur ces 220.000 €, donc 50.000 € étaient annoncés comme attribués à l’asbl « Festival de Liège » afin de mettre en place et de coordonner un événement estival en 2021, et cela en collaboration avec les lieux de diffusion et les acteurs locaux.

Cette annonce a notamment été confirmée lors de rencontres formelles avec la plateforme « Solidarité Culture Liège », les PV sont en ligne hein, fin septembre et de manière également informelle avec des rencontres entre l’administration et les responsables du Manège.

Et puis fin octobre, il nous revient donc que, alors qu’on se dirigeait vers un appel à projets pour des résidences d’artistes dans différents lieux de la province et une autre série de résidences d’artistes qui auraient notamment l’occasion de présenter leur travail au « Factory Festival », alors qu’on se dirigeait vers ça, on apprend que les 50.000 € ne seraient plus affectés à l’asbl « Festival de Liège » et donc, je pense que les responsables de l’asbl sont un peu interloqués, ils ont demandé à rencontrer effectivement les services du Député provincial – Président en charge de la Culture.

Une rencontre est apparemment programmée et on voudrait effectivement savoir ce qu’il en est, pourquoi ces 50.000 € ne seraient plus attribués au Festival de Liège alors que ce Festival est déjà engagé dans une procédure, a déjà réfléchi à toute une mise en place, tout un projet quoi, et donc ce projet en plus est concerté déjà avec l’Administration donc il y a une petite incompréhension.

On a hâte d’écouter la réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Avant de passer la parole à Monsieur le Député provincial-Président pour la réponse à ces deux questions, je vois dans les mails que Mme FRENAY aurait souhaité intervenir sur la question précédente.

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Oui, merci Monsieur le Président.

Par rapport à la demande en ce qui concerne la Culture et le plan de relance de manière générale, je n’ai pas pour habitude de faire de la flagornerie, ce n’est pas mon style, mais je dois dire que le filet de protection qu’on a mis autour des centres culturels et des grandes institutions liégeoises fonctionne assez bien. Donc, c’est un vrai filet de protection.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

La chose que je voulais rajouter par rapport au Trocadéro, donc j'entends bien que le Trocadéro est un acteur culturel sur place de Liège mais j'entends aussi que nous avons, nous, des obligations en tant qu'opérateur culturel reconnu, notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles de rentrer des contrats-programmes et les exigences sont de plus en plus hautes et notamment de travailler avec des écoles, avec les publics les plus éloignés du théâtre ou de la musique.

Donc, on voit bien que certains opérateurs privés ont du mal évidemment de tenir le coup dans les circonstances actuelles mais le filet de protection démocratique qui est en train de se mettre en place autour des centres culturels et des grandes institutions culturelles est à mon avis primordial en ces temps difficiles.

Monsieur le Député provincial-Président l'a rappelé, ce sont évidemment beaucoup d'emplois qui sont en jeu, des emplois parfois précaires, avec des APE et des choses comme ça, donc c'est vraiment la stabilité du secteur qui est en jeu dans ces temps difficiles et je trouve que parfois, certains opérateurs privés, parce que c'est bien le cas du Trocadéro, et c'est tout à fait son droit et c'est tout à fait, il a besoin d'exister, plus que probablement, mais certains opérateurs privés ont tendance à vouloir entrer dans la dynamique de la subvention quand ça les arrange. Et quand ça ne les arrange pas, et bien ils s'en éloignent, c'est-à-dire que quand on leur demande effectivement, à l'inverse, d'organiser plus de choses vis-à-vis des publics éloignés ou du public scolaire, alors personne n'est sur le devant de la scène et c'est un regret parce que c'est un opérateur qui est au centre-ville et qui pourrait très bien avoir son rôle d'opérateur culturel reconnu au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au sein de nos différentes assemblées, et qui pourrait remplir un rôle essentiel d'accès à la culture pour tous et notamment pour les écoles.

Donc, je le regrette, et je trouve que ce sont des comportements parfois qui sont un peu opportunistes et en ces temps de crise, je trouve que ce n'est pas adéquat. Et donc, je rappelle que vraiment, le filet de protection qui est en train de se mettre autour du secteur culturel reconnu est essentiel pour la survie, ne serait-ce que des petits lieux, ne serait-ce que des petites salles qui sont dans la périphérie de Liège et qui, elles, remplissent le contrat-programme qui leur a été demandé d'aller vers les publics et vers les écoles et ce n'est pas un travail très facile, je vous l'assure, ce n'est pas seulement remplir une salle et programmer des spectacles.

Voilà, c'est tout ce que je voulais ajouter.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Monsieur le Député provincial – Président peut-être un mot sur ce sujet puis vous répondez aux deux autres questions ?

M. GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune).- Oui ! En fait, c'est là où se télescopent deux souhaits.

Il y a à la fois l'envie légitime d'organiser le théâtre ou l'art vivant de manière privée et il y a des conséquences et ce n'est pas la même structuration que, effectivement, les structures reconnues par la Communauté française subsidiées.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Donc, quand les temps sont difficiles, tout le monde appelle au secours, on essaye d'avoir du discernement mais dans les processus organisés et qui respectent les législations, certaines structures ne peuvent pas faire appel.

Pour être clair, quand vous êtes organisés en une sprl, vous n'avez pas le même statut que celui d'une asbl donc, vous ne pouvez pas bénéficier des mêmes avantages. Maintenant, il y a derrière les avantages aussi des obligations, c'est ce que Mme FRENAY vient de rappeler. Et donc, dans cette adéquation, on essaye de trouver l'équilibre possible.

Vous savez que c'est une structure qui vit plutôt sur le territoire de Liège et la Ville de Liège qui, elle est tenue aux mêmes obligations et a une attention plus particulière vers cette structure. Nous ne pouvons pas focaliser des moyens particuliers pour une seule mais dans la diversité et dans l'énorme foisonnement qui existe, nous devons les respecter tous. Et les moyens ne sont pas infinis et nous reviendrons souvent sur la thématique pendant l'année 2021. Une bonne part de notre budget qui était consacrée à la Culture, entre autre, va devoir être consacrée à gérer les problématiques liées à la sécurité civile et personne ne comprendrait que nous ne rencontrions pas cette obligation.

Maintenant, je vais peut-être répondre aux deux questions qui m'ont été posées
Président ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, je vous en prie Monsieur le Député provincial-Président.

M. Luc GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune).- Et donc, elles font suite, quelque part, à la réponse que j'ai donnée de manière plus générale à M. CIALONE, concernant finalement l'action provinciale en matière de Culture dans cette période particulièrement difficile.

Je rappelle que nous avons maintenu tout ce qui était en cours vis-à-vis de structures existantes et qui sollicitaient la Province et nous avons converti leurs actions concrètes de diffusion en moyens pour leur fonctionnement, pour l'année 2020.

Je ne referai pas la liste que je n'ai d'ailleurs pas fait exhaustive, si un jour on m'y pousse je la ferai mais soyez patients, vous en aurez pour deux heures minimum d'évocations simples.

Donc, quand on reprend finalement le processus, nous avons donc l'ensemble de ce qui est maintenu, les aides particulières qui vont vers les écoles et les publics au travers des Tournées Art et Vie et le Théâtre Jeune Public qui va dans les écoles et puis, il y avait tous ces événements qui sont soutenus par ou des associations de fait, des personnes ou des associations et qui n'ont pas pu avoir lieu pendant l'année 2020 et qui, elles, sont reportées sur l'année 2021, ce qui libérait quelque part un peu de moyens qui ont été rassemblés et le souhait a été de, au-delà de réagir dans, je dirais, la nécessité de rapidité et de choix qu'il fallait faire dans la centralité qui nous était proposée en partenariat avec la Ville de Liège qui s'est concrétisé par Place aux Artistes, je le répète, pendant tout l'été et où l'objectif a été de passer par une structure culturelle qui était le Théâtre de Liège et le Théâtre de Liège ne recevait pas un centime pour opérer mais était le réceptacle, finalement, des cachets qui seraient liquidés auprès des artistes qui seraient prestations puisque c'était l'objectif premier, c'est-à-dire de toucher les artistes et donc, de leur payer des cachets pour leurs prestations.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Et donc, l'objectif était, au-delà de cette opération en centralité sur le territoire de la ville, c'était d'aller sur l'ensemble du territoire de la province, et donc, de sortir les murs et donc, de faire la même chose avec le reste du budget, vous avez cité le chiffre de 220.000 € et bien, 100.000 € consacrés à la centralité et le reste, pour l'ensemble du territoire, et se déclinant en trois grands secteurs, vous savez bien que le secteur de la culture est multiple, il faut aussi faire appel aux opérateurs, et donc les premiers, vous l'avez dit, l'éducation permanente au travers des centres culturels.

Et donc, là la Province de Liège a mis en place un fonds de soutien à destination donc des 26 centres culturels et de la coopération culturelle régionale de Liège.

Cette aide a pris la forme d'un soutien financier à l'action culturelle générale des Centres culturels via le soutien à un ou des projets relatifs à l'exercice des droits culturels et à l'éducation permanente. Je préfère parfois lire le texte comme ça c'est plus précis et c'est plus simple.

Les publics cibles sont : les partenaires économiquement impactés des Centres culturels soit toute personne physique ou morale qui contribue à la réalisation d'un projet mené dans le cadre de l'action culturelle générale d'un centre culturel ; plus largement, les publics du Centre culturel, en tant que bénéficiaires finaux. C'est essentiel de l'entendre.

Quatre partenaires ont été chargés d'introduire, en une seule demande, un ou plusieurs projets auprès de la Province de Liège. Au préalable, ils ont consulté les Centres culturels concernés et défini avec eux les projets, existants ou à créer, à soutenir financièrement, à savoir la Coopération culturelle liégeoise qui regroupe les Centres culturels d'Ans, Chênée, Flémalle, Jupille-Wandre, Seraing, Ourthe & Meuse, Soumagne, Herstal, Sprimont et les Chiroux ; le Centre culturel de Huy, parce que vous savez qu'il y a toujours un Centre culturel principal qui agrège autour de lui : les Centres culturels d'Amay, Braives-Burdinne, Engis, Marchin et Wanze. Et puis vous avez le Centre culturel de Verviers qui regroupe les Centres culturels de Dison, Spa-Jalhay, Stavelot-Stoumont-Trois-Ponts, Theux et Welkenraedt. Et puis vous avez le Centre culturel de Waremme qui reprend les Centres culturels de Remicourt, St-Georges S/Meuse et Hannut.

Le Collège provincial va bientôt décider l'octroi d'une subvention en espèces, d'un montant de 110.920 € qui sera ventilée de la manière suivante : 30.000 € en faveur du Centre culturel de l'arrondissement de Huy, je ne vous refais pas la déclinaison ; 30.000 € en faveur de la Coopération culturelle régionale de Liège ; 30.000 € en faveur du Centre culturel de Verviers et 20.920 € en faveur du Centre culturel de Waremme.

Donc, au-delà de l'annulation de nombreux concerts et grands festivals d'été, le secteur se retrouve confronté à des problématiques à courts et moyens termes ne permettant pas une reprise à la normale avant un certain temps, c'est le moins qu'on puisse dire. Viabilité économique des événements organisés en salle en respectant les mesures sanitaires, surabondance de propositions culturelles induites par la reprogrammation des spectacles et concerts annulés durant le confinement, couplée à une baisse du pouvoir d'achat du citoyen, frilosité des organisateurs d'établir des programmations risquées conduisant à une moindre diversité et un manque de présence d'artistes plus indépendants.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Vous comprenez que donc, il y a cet effet de concentration par l'inquiétude.

Soucieux d'apporter un soutien dans la relance des activités culturelles, la Province de Liège a mis en place un fonds de soutien en 2020 à destination de ces acteurs.

La complexité du soutien à accorder à ces acteurs repose sur la diversité des métiers du secteur musical (artistes, bookers, managers, techniciens, organisateurs d'événements et salles de concert,...). Tout le monde a compris, je parle du secteur musical.

À l'analyse, il apparaît que le point de convergence de cet écosystème se trouve inéluctablement via la diffusion live, moyen presque unique pour ces acteurs de dégager des revenus depuis la crise du disque et l'avènement du streaming. Vous voyez que la technologie peut avoir ses effets bénéfiques mais aussi destructeurs.

Le Service a préconisé dès lors de développer un projet centré sur la diffusion au bénéfice des acteurs indispensables dans ce cadre, à savoir les salles de concert. En effet, le maintien de l'ensemble des petites et moyennes salles du territoire provincial permettra, lors du retour à la normale, à nouveau de rémunérer l'ensemble des acteurs de cet écosystème. Pour chaque salle qui devrait fermer, ce serait un manque à gagner pour l'ensemble de ces acteurs sur le long terme.

Afin de soutenir cet écosystème, le Service coordonne l'organisation d'une série de concerts sur une durée de trois jours sous le label « les Nuits indé de la Province de Liège » dans les petites et moyennes salles du territoire provincial. Ces concerts devaient se dérouler les 3, 4 et 5 décembre 2020 mais malheureusement, sont reportés en 2021, dès que ce sera possible.

Vous comprenez au travers de ce propos que, à chaque fois, on est dans la dynamique de chercher une solution et puis la solution est déconstruite par la situation et on est obligés de la reporter.

Voilà les propositions mais la dynamique est toujours là. Dès que c'est possible, nous allons vers ces petites et moyennes salles pour réorganiser le service. L'avantage ici, pour la Province, c'est que le Service Musique « Ça Balance » a les compétences en interne complètes, pour à la fois toucher tous les acteurs du territoire et à la fois en faire la sélection. Il n'a pas besoin d'intermédiaires à proprement parler. Et comme vous savez, demain, ils viendront s'installer au sein d'Ougrée- Marihay, l'OM comme on dit à Seraing, ce bâtiment dans lequel la Supracommunalité subsidiée par la Province a réalisé un investissement de plus de 2,5 millions d'euros et qui fera en sorte qu'ils seront à la fois équipés et à la fois capables d'accueillir et de vivre en symbiose avec un opérateur privé qui lui, mettra en œuvre ce qu'on appellera la musique mein screen mais pourra finalement, confronter ces jeunes pousses à la réalité de ce qu'est le monde de la musique.

Pour mener à bien ce projet, un subside global de 50.000 € a été réservé pour ces différentes salles de concerts sélectionnées par le biais d'un appel à candidature. Chaque salle de concerts du territoire a pu ainsi se porter candidate à condition qu'elle remplisse certains critères. Je vous passe les critères mais vous pourrez les lire.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Chaque opérateur en fait sélectionné par le biais de cet appel recevra pour l'organisation d'une ou de deux soirées de concerts, au minimum 2 artistes/groupes par soirée, un subside en fonction de la jauge de sa salle. Et alors, les jauges vont de 50 à 600 places. Voilà.

Le subside octroyé permettra aux différentes salles de prendre en charge les cachets artistiques, c'est l'essentiel, et une partie de la rémunération des équipes techniques là aussi. Les recettes résultant de la vente des places de concerts, perçues dans un premier temps par la Province, seront également rétrocédées aux salles de manière équitable et solidaire sans tenir compte des capacités de chacune.

À l'analyse des candidatures, et je peux vous le lire, le Collège provincial a décidé via un rapport en cours d'instruction d'octroyer un subside aux structures suivantes : Centre des Musiques Actuelles - Atelier Rock ; l'ASBL Château d'Oupeye ; L'An Vert ASBL ; le Festiv@liege, vous voyez que quand on va critiquer ma dernière partie de ma réponse, vous voyez que le festival asbl est aussi repris dans ces organisations ; Deux ours ASBL ; Centre Communal des jeunes de Chênée ; L'Aquilone ASBL ; ASBL Black Roots ; 13 Rue Roture ASBL ; le Hangar ASBL ; Hbd Production ; Le Garage Creative Music.

Par ailleurs, le Collège provincial a décidé d'accorder à chaque structure, un subside de fonctionnement exceptionnel d'un montant de 1.260 € qui correspond au solde restant de l'enveloppe des 50.000 € dévolu à ce fonds de soutien. Ce subside sera destiné à couvrir des frais de fonctionnement tels que des factures énergétiques, des loyers, des assurances... On fait avec les moyens du bord.

Venons-en au dernier secteur, le secteur des Arts vivants. La crise sanitaire du Covid-19 n'est pas derrière nous. Le retour à la normale de cette diffusion n'est pas envisageable. Permettre aux artistes de prendre plus de temps dans la recherche et la création nous a semblé être une belle réponse aux difficultés du secteur.

Le plan de relance pour le secteur des Arts vivants sera in fine confié à trois opérateurs qui s'engagent à participer, aux côtés de la Province, au lancement de l'appel à projet rédigé par la Province de Liège et adressé aux acteurs du secteur des arts vivants. Les arts vivants : le cirque, les arts de la rue, le théâtre et la danse. Pas uniquement le théâtre. Et s'engagent à participer à l'analyse et à la sélection des projets ayant répondu à l'appel à projets, en concertation avec le Service Culture.

Une avance de fonds sera respectivement attribuée comme suit : 16.000,00 € en faveur du Centre Culturel de Welkenraedt qui se spécialisera plutôt dans le cirque et le spectacle ; 18.000,00 € en faveur de Latitude 50, le cirque et le spectacle et 16.000,00 € en faveur du Centre Culturel de Soumagne qui lui, se consacrera plutôt au théâtre et à la danse.

Les trois opérateurs s'engagent à recevoir la somme décidée, et à reverser l'entièreté de cette somme aux lauréats de l'appel à projets : écriture, entraînement, répétition, confection.

Le choix de ces trois partenaires a été dicté selon deux critères : géographique, c'est la volonté de couvrir le territoire provincial hors les murs de la ville, capital, la ville ayant été servie par le projet Places aux Artistes.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Et le deuxième critère de diffusion : couvrir le secteur des Arts vivants sans favoriser une pratique (cirque, danse, théâtre, spectacles de rue...) ; constituer une interface de diffusion pour l'appel et de rediffusion de l'aide financière ; pouvoir redistribuer l'entièreté de la somme reçue, directement aux lauréats de l'appel à projets. Et enfin, ne pas utiliser une partie du fonds pour développer des projets annexes propres.

Voilà les raisons qui ont conduit à réorienter le projet en fonction de la philosophie qui avait été décidée initialement, dans une décision qui datait du mois de juin. Parfois, et c'est parfois regrettable, dans les contacts qui sont pris, et on ne peut blâmer personne, les contacts sont considérés comme étant acquis. Non ! C'est une dynamique, nous sommes dans une période de crise, nous devons réagir à tout moment. Quelque chose qui semblait établie pour les 3 mois à venir disparaît à cause de nouvelles conditions qui nous sont imposées. A chaque fois, il faut recomposer le modèle. Alors, vous devez admettre, chers collègues Conseillers, que rien n'est immuable mais tout est en mouvement et nous devons être capables de réagir, de s'adapter, et c'est l'essentiel puisque, que visons-nous au travers de ces moyens mis à disposition ? En l'occurrence et si nous nous concentrons sur le secteur de la culture et si nous nous concentrons encore plus sur le secteur des arts vivants, c'est de toucher les acteurs de ces performances en question. Et donc, nous devons chercher par ce biais, de toucher en ayant le moins d'interférences en termes de fonctionnement pour garder l'entièreté des moyens à leur disposition.

Et les structures que nous subsidions, et l'asbl Festival de Liège est subsidiée par la Province de Liège, elle avait une autre vision des moyens qui devaient être mis à disposition et donc, ce qui est proposé n'est jamais totalement définitif tant qu'à répondre à la philosophie qui est choisie.

Je rappelle que la structure en question qui soutient un certain nombre de projets pourra, elle, participer aux appels et donc soutenir les compagnies qui, demain peut-être, verront leurs spectacles programmés dans le cadre du Festival Factory. Et ne confondons pas la nécessité de toucher l'ensemble du territoire et de soutenir une structure en particulier. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme Nicole MARECHAL. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Nicole MARECHAL, Conseillère provincial (en visioconférence).- Je vous remercie de cette réponse. Si je voulais ironiser, je dirais que vous pourriez nous remercier pour avoir ainsi pu nous refaire le topo de tous les soutiens que l'institution provinciale amène au secteur culturel.

Je n'ironiserai pas parce que c'est un secteur qui est fragile en tout temps et qu'il l'est encore plus particulièrement pour le moment. Et donc, je ne comprends pas pourquoi vous parlez de critique, moi simplement je posais une question pour avoir une information. Je pense que notre attitude, l'attitude de mon groupe en général, et l'intervention de Madame FRENAY l'a encore montré tout à l'heure, montre les efforts que l'institution provinciale fait envers le secteur culturel pour le moment. Et nous adhérons, évidemment je n'ai pas de problème, je ne voulais pas critiquer, je voulais simplement comprendre ce qui se passait.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Et donc, vous me dites, effectivement il faut sans cesse reconstruire des propositions, il faut réorienter, rien ne peut être acquis pour le moment, ok, voilà, vous nous donnez des explications, je les entends et je les comprends. J'entends, de plus, que le Festival pourra rester un opérateur et répondre aux appels à projets et donc, je pense que de cette façon-là les choses sont claires.

Voilà, je voulais simplement que vous m'expliquiez comment les choses s'étaient passées et j'ai eu plus qu'une réponse je dirais.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Rafik RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (en visioconférence).- Je vais être un peu moins content de la réponse.

D'abord, je vais quand même remercier Monsieur le Député provincial-Président pour la longueur, effectivement, et le détail de sa réponse mais je vois bien que cet argumentaire est plutôt, enfin la longueur de la réponse, est utilisée surtout pour justifier finalement la vraie réponse à la fin, qui est les 50.000 € ne sont plus attribués en fait à l'asbl Festival de Liège.

Et donc, on fait tout un développement pour expliquer que dans les autres secteurs, effectivement la situation a changé, effectivement on a dû adapter, on a dû reporter le Festival « Les Nuits Indé » et on a, par exemple si je prends le secteur Musique, on a fait le choix de rétribuer les artistes et évidemment le cachet des artistes mais vous l'avez dit vous-même, on a aussi choisi de rétribuer les techniciens et aussi les salles et ici, on insiste pour le secteur des arts vivants, sur le fait que, franchement je n'ai pas l'information moi-même, mais ce que prétend Monsieur le Député provincial – Président, c'est que l'asbl Festival de Liège ne consacrerait pas l'entièreté des 50.000 € à rétribuer les artistes, c'est encore à vérifier, en tous les cas, ce que je trouve vraiment regrettable, et je tiens quand même à le dire, c'est que les contacts apparemment avec la Province doivent être considérés comme non acquis, c'est la phrase qui a été utilisée par Monsieur le Député provincial – Président, et donc ça c'est en fait la parole de la Province ne vaut rien, en gros on peut discuter et à chaque fois ça sera remis en question et je trouve pas ça vraiment correct, c'est pas respectueux du travail qui a été fait par un certain nombre d'opérateurs.

Donc il y a eu des contacts, des rencontres, des gens qui ont bossé pour avancer sur des projets et puis, du jour au lendemain, on leur dit ciao, au revoir, on a choisi 3 autres opérateurs, 3 autres opérateurs je n'ai aucune critique là-dessus hein, ils sont très valables, mais sur la méthode en tous les cas j'ai un problème. Je trouve qu'il y a un souci dans cette manière de fonctionner, je comprends les urgences, je comprends qu'on puisse changer d'avis, mais alors, on ne déclare pas de manière officielle dans un communiqué de presse que 50.000 € sont attribués à une association et puis après, deux mois plus tard, on leur dit « désolé, on a choisi d'autres », ça je trouve qu'il y a quand même un souci.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Voilà, sur le choix des 3 opérateurs, sur la non centralité etc., je pense que le projet qui était en cours respectait justement la diversité des opérateurs, respectait le fait que les opérateurs, si j'ai bien compris hein franchement, je n'ai qu'un contact très parcellaire mais en tous les cas, ce que j'ai compris, les résidences d'artistes, enfin les artistes allaient provenir de différents coins de la province et donc l'argument de la centralité pour moi est très faible, après voilà sur la forme en tous les cas, je continue à avoir un problème.

Sur le fond, je vais découvrir, je vais lire l'appel à projets quand il sera publié et je vais critiquer éventuellement quand il sera public parce qu'il ne l'est pas pour l'instant et voilà, je regrette vraiment que la Province considère que sa parole n'est pas acquise quoi. Ça j'ai un vrai problème avec ça.

M. LE PRESIDENT.- M. Serge CAPPÀ, vous avez demandé la parole également.

M. CAPPÀ, Chef de groupe (en visioconférence).- Oui, et sans vouloir ironiser, Nicole, tu as un peu anticipé sur la remarque que je voulais faire.

Effectivement, les questions posées ont permis encore une fois, si c'était nécessaire, de pouvoir exposer l'ensemble des aides que la Province apporte sur l'ensemble de la province et par seulement sur une partie du territoire et je trouve ça quand même aussi très intéressant et très important pour que le citoyen qui nous écoute ne s' imagine pas qu'il n'y a qu'un seul groupe qui peut s'inquiéter de l'évolution de la Culture. Dans un temps normal et encore plus maintenant.

Moi, en tant que Président de cette Commission de la Culture, je peux dire que l'ensemble des partis qui sont présents dans cette Commission s'inquiète pour l'avenir de la Culture.

Moi, je ne fais pas de différenciation pour les uns que pour les autres et je ne voudrais pas qu'on s' imagine que, parce que certains ne disent rien, qu'ils ne font rien.

M. LE PRESIDENT.- Oui, manifestement Monsieur le Député provincial – Président, vous souhaitez intervenir.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Oui. Donc, si je dois reprendre les trois interventions, je dois remercier et je remerciais le Conseiller provincial CIALONE d'avoir posé la question puisque c'est lui qui a permis de remettre en contexte l'ensemble de la problématique culturelle.

J'ai bien entendu que le ton des questions était différent et je le distingue. Le problème c'est que la réponse était faite pour les deux questions puisqu'elles touchaient la même thématique.

Madame MARECHAL, sachez qu'il n'y a pas non plus d'ironie dans mon propos ni de réponse, comment dirais-je, outrée du propos que vous avez tenu. Au contraire, j'ai bien entendu que votre souhait était de comprendre le processus qui avait été entrepris et pour essayer de faire un peu de pédagogie auprès de Monsieur RASSAA, je voudrais lui dire que, à partir du moment où vous entamez une négociation, elle n'est conclue qu'au moment où on décide.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Et sans vouloir vous renvoyer à vous-même la décision, c'est au sein du Conseil qu'on décide de faire le choix et donc, effectivement, on charge l'Administration de prendre des contacts, d'avancer, de mesurer quelles sont les possibilités à disposition et on peut considérer que l'administration vit de temps difficiles. Nous organisons notre Conseil, et je m'adresse à une salle vide, au travers de caméras, vous n'êtes pas là, imaginez que l'administration travaille de la même manière, elle doit aussi et elle a difficile, elle doit rencontrer tous ces acteurs, multiples, variés, partout au travers du territoire alors que le temps est compté et donc, imaginons que préparer ce genre de dossier est difficile, on est suspendus, certains vendredis à des Conseils nationaux de sécurité qui annoncent des nouvelles mesures, qui modifient les conditions et qui font que l'on doit changer les programmations.

La seule chose que je peux dire au travers de ceci c'est que vous nous avez délégué, au travers du Collège, un certain nombre de décisions donc, que nous tentons de mettre en œuvre dans cette période difficile, et que à l'aune de la philosophie qui avait été choisie mais qui se transforme par rapport aux conditions, nous évoluons et donc si nous avons pris une voie, on peut considérer que nous pouvons en changer en fonction des circonstances et comme je vous l'ai rappelé, Monsieur RASSAA, je pense que nous ne devons pas soutenir un opérateur en particulier, c'est plutôt ce que vous faites, mais entendre les artistes qui ont besoin d'être soutenus et c'est ce que la Province fait.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président Y a-t-il une autre demande d'intervention ? M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (en visioconférence).- Simplement, juste pour dire que le PTB soutient tous les centres culturels qui ont été annoncés et vont peut-être recevoir les 50.000 euros. Ma question et ma remarque, ma critique principale est sur la manière de fonctionner. Je conçois bien qu'en ces temps particuliers, vraiment fonctionner en vidéoconférence pour se réunir et ce genre de chose-là rend les choses difficiles mais je trouve qu'il aurait fallu alors ne pas annoncer publiquement un octroi de subside à une asbl en particulier et laisser la porte ouverte tant que les négociations sont en cours. Mais, soit.

Simplement pour conclure et dire que quelles que soient les structures qui seront soutenues par ces 50.000 €, elles auront certainement un bon usage de ces 50.000 € mais j'espère que l'asbl Festival de Liège trouvera une autre manière de faire aboutir ses projets. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce sujet d'autres groupes.

M. Thomas CIALONE, Conseiller provincial (en visioconférence).- Oui Monsieur le Président. Je voudrais juste répéter très courtement, je voulais remercier le Député provincial – Président qui a donné une réponse tout à fait engageante, satisfaisante et que c'était effectivement intéressant d'entendre tout ce qui est fait, et je ne pense pas qu'ils vont oublier, je ne pense pas que les acteurs culturels vont oublier, je ne pense pas et je pense que c'est précieux et nous savons tous que dans ce secteur, un euro c'est un euro.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Je voudrais juste apporter une mini correction, vous avez dit tout à l'heure que le Théâtre du Trocadéro était propriété de la Ville, il ne l'est pas, il est bien intégralement privé, il n'a pas de subside, il n'a pas été financé dans sa rénovation. Le Trianon peut être bien mais le Trocadéro il est purement, et je pense d'ailleurs, Mme FRENAY, c'est juste, il assume son indépendance qui a parfois un prix.

Je pense que sa mobilisation était plutôt un appel à l'aide dans une période de crise mais sinon le reste du temps, je pense qu'effectivement, il travaille ainsi et il a trouvé son rythme.

Voilà, je voulais simplement le rectifier pour que l'information soit correcte mais merci Monsieur le Député provincial-Président pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci bien Monsieur le Conseiller provincial. Plus de demande d'intervention ? Non. On peut donc passer au point suivant.

VIII. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 20-21/077 : Modification de la représentation provinciale au sein des Sociétés de logement de Service public « Meuse Condroz Logement » et « Habitations sociales de Saint- Nicolas » et « Nos cités ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 20-21/077).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote particulier ici, je citerai chaque groupe et le Chef de groupe me donnera le vote de son groupe.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/139 : Sécurité civile – Participation de la Province de Liège aux organes de gestion des zones de secours francophones suivantes : zone 1 HESBAYE, zone 3 HESBAYE MEUSE CONDROZ, zone 4 VESDRE HOEGNE PLATEAU, zone 5 WARCHE AMBLEVE LIENNE – Désignation des représentants provinciaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 20-21/139).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/140 : Sécurité civile – Participation de la Province de Liège aux organes de gestion de la zone de secours 2 IILE-SRI – Sollicitation de la participation à l'intercommunale et désignation des représentants provinciaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 20-21/140).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Je vous informe qu'à la demande de M. Serge CAPPÀ, Chef de groupe PS, il a été procédé aux modifications suivantes au sein des première et cinquième Commissions : Mme Isabelle GRAINDORGE devient membre de la première Commission à la place de Mme Vinciane SOHET et Mme Vinciane SOHET devient membre de la cinquième Commission à la place de Mme Isabelle GRAINDORGE.

Document 20-21/080 : Modifications du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Espace Belvaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 20-21/080).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Ce mardi la première Commission s'est réunie et a abordé le document 20-21/080 concernant des modifications du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Espace Belvaux.

Un Commissaire a formulé une demande, applicable par ailleurs à d'autres documents : celle d'avoir à chaque fois l'ancienne version du règlement pour faciliter la comparaison et le travail de contrôle qui incombe aux Conseillers. Le Député provincial-Président a approuvé la demande qui sera transmise, et on l'espère appliquée, pour les prochaines modifications de règlement.

Sur le fond, c'est-à-dire sur ces changements apportés au ROI de l'Espace Belvaux, aucune question n'a été posée et le document a reçu 7 voix pour, 3 abstentions et 0 contre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/081 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Seraing » dans le cadre de la 23ème édition de la Tarantella Qui du 9 au 24 octobre 2020.

Document 20-21/082 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Brasseurs » dans le cadre d'une demande de prolongation de délai de production de justificatifs.

Document 20-21/083 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Ville d'Eupen ainsi que l'asbl « Instants Productions » dans le cadre de l'accord de coopération entre la Communauté germanophone, la Province de Liège et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones.

Document 20-21/084 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Hommes » - 20ème édition du festival du 22 janvier au 13 février 2021.

Document 20-21/085 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont » – Extension de territoire sur la commune de Stoumont – Projets 2020.

Document 20-21/086 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Angel Ramos – Projet « #Presterchezvous » année 2021.

Document 20-21/087 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Mouvement Sans Titre » dans le cadre de l'organisation de 3 expositions « Art au centre » du 4 février 2021 au 31 décembre 2021.

Document 20-21/088 : Octroi de subventions en matière de Culture – Fonds de relance 2020 au secteur culturel – Subvention à quatre opérateurs du secteur Culturel.

Document 20-21/089 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Do Mi Do » dans le cadre de sa programmation du second semestre 2020.

Document 20-21/090 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 11 asbl dans le cadre du fonds de soutien « Les Nuits Indé de la Province de Liège » au printemps 2021.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Document 20-21/091 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Ville de Huy – Opération Places aux Artistes du 25 juillet au 29 août 2020.

Document 20-21/092 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 14 bénéficiaires dans le cadre du subside de fonctionnement 2020 alloué aux institutions privées.

Document 20-21/093 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre culturel de Flémalle » dans le cadre des ateliers « Graines d’artistes » de janvier à juin 2021.

Document 20-21/094 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 16 institutions culturelles du secteur privé de la Communauté germanophone.

Document 20-21/095 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Alphas », « Action Mondiale pour la Solidarité », « Nectar », « Le Hangar » en vue d’achats d’équipements culturels.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10 à 24 de l’ordre du jour (documents 20-21/081 à 20-21/095) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces quinze documents ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Victoria VANDEBERG, Rapporteur (en visioconférence). – Merci Monsieur le Président. Effectivement, ces dossiers ont posé des questions.

Le premier c’est le 082, donc le soutien à l’ASBL « Les Brasseurs ». Il est demandé de prolonger le délai de justification des pièces d’un subside de 2017 pour lequel la justification était normalement attendue pour le 30 juin 2018, et ce délai est ici prolongé jusqu’au 31 décembre 2022. La question est donc quels sont les dysfonctionnements derrière ce délai allongé ?

Il y a en fait eu confusion de la part des Brasseurs. En 2018, deux demandes concomitantes ont été introduites, une pour le fonctionnement et une pour équipement. Lorsque le Collège a octroyé l’équipement, ils n’ont pas compris et ont cru que c’était pour le fonctionnement, et donc ils ont fait une série de dépenses pas éligibles pour l’investissement. Il y avait donc 10.000 de recevable mais il manquait 10.000 pour que le dossier justificatif soit complet.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Il y a eu également un problème avec les adresses donc demander absolument le remboursement puis se subsidier par la suite les mettrait en difficulté dans l'immédiat. Et vu le travail remarquable qu'ils font, et de toute façon ce n'est pas le but de les mettre en difficulté et donc, tout ce qui n'a pas été justifié alors dans ce délai prolongé sera demandé en retour.

Pour le dossier 083, soutien à la Ville d'Eupen et à l'ASBL « Instants Productions ». On parle de 3 concerts et de 2.000 € pour les 3 concerts. Il est demandé les dates précises et le lieu de ces 3 concerts et la réponse a normalement été envoyée par écrit.

Ensuite, pour le dossier 086, pour le projet « #Presterchezvous », un Conseiller s'étonne que ce genre de subside soit versé à des individus car cela a été demandé à titre individuel. Il demande pourquoi ce genre de subside n'est pas introduit par une structure ?

Alors ici, en fait, c'est un collectif d'artistes qui souhaite donc transformer la forme du spectacle, c'est une association de fait et il faut un responsable. Et donc son nom apparaît mais ce n'est pas lui qui demande directement mais le groupement qu'il représente. Il aurait également pu passer par un Centre culturel mais ce n'est pas obligatoire, il ne faut pas, de toute façon, brider les artistes.

Pour le dossier 087, ASBL « Mouvement sans titre », on est bien dans l'occupation de commerce vide dans Liège centre-ville et la question est de savoir si la Ville de Liège y participe aussi ? Et il y a une collaboration effectivement avec l'ASBL gestion centre-ville.

Pour le document 088, « Fonds de relance à 4 opérateurs culturels », 30 000 € sont dédiés à Huy, 30.000 € à l'Arrondissement de Liège, plus 30.000 € à l'Arrondissement de Verviers mais également 20.000 € sur Waremme, donc il est demandé pourquoi il y a ce différentiel entre les deux Arrondissements ?

Sur le territoire de Liège, en fait, a déjà été organisé « Place aux artistes ». Donc ils voulaient une balance justement plus ou moins équitable entre les Arrondissements, c'est pourquoi il y a ce supplément sur Waremme, et pour Verviers qui ne sera pas oublié étant donné qu'il y aura le programme Arts vivants qui compensera et fera que c'est équitable entre les Arrondissements.

Voilà. Au niveau des votes, le document 20-21/082 a récolté 7 voix pour et 4 abstentions ; le document 20-21/085 a récolté 10 voix pour et 1 abstention et les autres documents ont récolté 9 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale pour ce rapport complet. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe (en visioconférence).- Monsieur le Président, le groupe ECOLO souhaite un vote différencié pour le point 082.

M. LE PRESIDENT.- OK ! Pas d'autres demandes ? Non.

Je vous propose donc de passer directement au vote sur le document 20-21/082 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Brasseurs » dans le cadre d'une demande de prolongation de délai de production de justificatifs ».

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne les conclusions de la première Commission en ce qui concerne les quatorze autres documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatorze résolutions.

Document 20-21/096 : Octroi de subvention en matière de Jeunesse – Demande de soutien de l'asbl « La Ferme des enfants » – Fonctionnement 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 20-21/096).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/141 : Octroi de subventions en matière de Protocole – Demande de soutien de l'asbl « Kin Porte le Projet » aux fins de couvrir les frais d'annulation en raison de la crise sanitaire de la 6ème édition du Festival Feel Good prévue du 28 au 30 août 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 20-21/141).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/142 : Octroi de subventions en matière de Culture – Convention de subventionnement 2020-2022 entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 20-21/142).

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/097 : Désignation au 1er octobre 2020 d'un receveur spécial des recettes pour les comptes « Droits d'inscription », « Manuels scolaires » et « Maison Erasmus » de la Haute-Ecole de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 20-21/097).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/098 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales et de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Aywaille Football Club » dans le cadre du projet « Accueil temps libre » durant l'année scolaire 2020-2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 20-21/098).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/099 : Octroi de subventions en matière de Sports et de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Sport et Santé » dans le cadre de l'organisation du projet sportif « Je cours pour ma forme » année 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 20-21/099).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Serge ERNST, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, bonsoir tout le monde.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce mardi 8 décembre pour examiner le point relatif à une demande d'octroi de subventions de 40.000 € en matière de Sports et de Santé « Demande de soutien de l'asbl « Sport et Santé » dans le cadre de l'organisation du projet sportif « Je cours pour ma forme » année 2020 ».

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Un Commissaire s'interroge sur l'absence des comptes 2019 pour l'octroi de la subvention.

Il est répondu que beaucoup d'asbl n'ont pas eu la possibilité d'approuver, avec la crise du Covid, les comptes 2019 et que la Province demande, dans ce cas-là, les derniers comptes approuvés disponibles c'est-à-dire, dans ce cas-ci 2018. Il est précisé qu'il s'agit de la première demande pour cette asbl.

Une autre question concernait le fait que l'asbl effectuait des activités sur l'ensemble de la Wallonie et il est demandé quels étaient les manifestations subsidiées ?

Il est précisé dans ce cadre-là que les activités organisées sur la province de Liège étaient seulement subsidiées et pas les autres.

Votre Commission vous propose d'accorder la subvention par 7 pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/100 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Association Royale Belge de Hockey » – Coupe du monde de hockey indoor (hommes et dames) en province de Liège du 2 au 6 février 2022.

Document 20-21/101 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Liège Panthers » dans le cadre de son fonctionnement en faveur de la postformation des jeunes joueuses de basket-ball, durant la saison 2020/2021.

Document 20-21/102 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Liège Académie Basket » dans le cadre du développement de ses activités de formation des jeunes joueurs et joueuses de basket-ball au cours de la saison sportive 2020/2021.

Document 20-21/103 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Volley-ball Club Waremme » dans le cadre de ses actions de

formation des jeunes et de la poursuite du développement de sa section féminine durant la saison sportive 2020/2021.

Document 20-21/104 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme » – Fonctionnement actions de formation saison 2019-2020.

Document 20-21/105 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Challenge l’Avenir » – Organisation de joggings et de trails durant l’année 2020.

Document 20-21/106 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’Association de fait « Comité Provincial de Liège – AWBB » – Convention de subventionnement 2020-2021 pour la promotion et le développement du basketball en Province de Liège.

Document 20-21/107 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Ligue Francophone de Handball » – Projet en faveur du perfectionnement des jeunes joueurs et de la formation des arbitres de handball durant la saison sportive 2020-2021 – Convention de subventionnement.

Document 20-21/108 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de l’asbl « Koningliche Allgemeine Sportvereinigung Eupen » dans le cadre de la part non justifiée de la subvention 2017-2018 – Fonctionnement de la saison 2019-2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 31 à 39 de l’ordre du jour (documents 20-21/100 à 20-21/108) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces documents neuf ayant soulevé des questions et des remarques, j’invite le rapporteur, M. Yves DERWAHL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL, Rapporteur (en visioconférence). – Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

La deuxième Commission s’est donc réunie le mardi 8 décembre 2020 et a décidé de regrouper la discussion et le vote sur ces documents.

Le document 100, justement, a soulevé des questions et les Commissaires ont voulu savoir si le subside était inscrit au budget prévisionnel de la Province de 2021 ? Madame la Députée lui a répondu par l’affirmative. Deux autres questions portaient sur les recettes de sponsoring et la location d’une salle.

Le document 103 a fait l’objet d’une question de la même Commissaire sur l’année d’inscription du subside de 15.000 €. Il lui a été répondu qu’il s’agit de l’année 2018.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Un membre s'est interrogé sur la réaffectation du subside concernant le document 108. En fait, notre assemblée avait décidé en sa séance du 9 novembre 2017 d'octroyer une subvention en l'espèce d'un montant de 30.000 € à l'asbl « Koningliche Allgemeine Sportvereinigung Eupen » dans le cadre de ses actions de formation de jeunes joueurs de football durant la saison 2017-2018. Cependant, l'asbl a dû justifier l'emploi de l'entièreté du montant, le bilan étant présenté avec un bénéfice de 25.934,67 €.

Pour cette raison donc, le Collège propose au Conseil d'autoriser l'asbl bénéficiaire à affecter, à titre de subvention en l'espèce, ce montant aux fins de couvrir les frais de fonctionnement, les activités de formation de la saison 2019-2020.

Pour ce qui est des votes, le document 100 a été adopté par 7 voix pour et 5 abstentions et tous les autres, avec 9 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président. Moi, ce sera par rapport au point 100, donc au subside pour le hockey.

Donc, le 27 octobre, dans mon intervention en tant que Cheffe de groupe, une des remarques sur le budget était : « A nos yeux, la Province procède encore à trop de dépenses de prestige, en particulier dans les événements sportifs et/ou internationaux. Bien entendu, nous sommes d'accord sur le fond de ces subsides mais pas sur leur forme, et sûrement pas à ces niveaux-là ! Ce train de vie n'est plus du tout acceptable dans le monde dans lequel nous vivons actuellement ; il en devient même indécent. » Panem et circenses.

Je vais insister sur un détail que Madame la Députée n'a pas eu l'air d'avoir bien compris. Nous sommes, bien entendu, d'accord sur le fond de ces subsides c'est-à-dire que nous sommes très heureux que de grands événements soient organisés sur le territoire de la province et c'est une grande chance ! Et personnellement, je suis très contente que la Coupe du monde de Hockey soit organisée au Country Hall, je me réjouis d'ailleurs d'y aller voir jouer les Red Lions et les Red Panthers.

Mais, nous ne sommes pas d'accord que la Province donne autant pour un subside pour un seul évènement.

Selon le budget prévisionnel, l'évènement aurait un déficit de 198.000 € et on lui en donne 200.000 € en espèce en plus de 53. 000€ en nature. Le groupe ECOLO trouve que la Province ne doit pas être là pour combler un trou mais pour ajouter une plus-value dans l'organisation des événements.

Est-ce que vous ne nous dites pas, régulièrement, qu'il faut faire des économies et trouver de l'argent pour financer les zones de secours ? De plus, c'est complètement impudique

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

en ces temps compliqués pour un grand nombre de citoyens en grande détresse financière, physique et/ou mentale. Eux auraient bien besoin de beaucoup plus de soutien.

Pourquoi ne pas mener une énième réflexion sur le sujet afin de trouver des solutions pour diminuer ces subsides mais que ces événements puissent subsister ? Ainsi on pourrait par exemple engager un nouveau psychologue à l'Openado ou investir dans une consultation populaire ou mettre cette somme sur un événement culturel.

Nous nous abstiendrons donc sur ce point. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. D'autres interventions ? Mme Katty FIRQUET. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale – Vice-présidente.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (en visioconférence).- Mais Monsieur le Président, si je peux... J'aurais déjà aimé que Mme GAILLARD fasse part de cette remarque en Commission, elle ne l'a pas fait.

Je ne me souviens plus si c'est le groupe ECOLO ou le groupe CDH qui adhérait à la politique des grands événements et le mettait dans ses priorités dans le cadre de la dernière session budgétaire. J'espère que le groupe ECOLO ne l'a pas mis dans ses priorités et ce que je voudrais dire à Madame GAILLARD, c'est que l'on n'aurait pas pu l'inviter à venir voir un match de cette coupe du monde si on n'avait pas mis le montant que l'on met ! C'est évidemment le prix à payer, sans cela, l'événement n'aurait pas lieu sur le territoire de la province de Liège et je rappelle que c'est la première fois, en Belgique, qu'une coupe d'une monde d'un sport collectif s'organise.

Donc, il s'agit pour nous, d'une opportunité en termes d'image pour le territoire provincial.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente. D'autres remarques, d'autres questions ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe (en visioconférence).- Monsieur le Président, comme l'a dit la Vice-Cheffe de groupe, sauf pour le point 100.

M. LE PRESIDENT.- Et bien, nous allons voter pour le point 100.

Donc, pour le point 100 « Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Association Royale Belge de Hockey » – Coupe du monde de hockey indoor (hommes et dames) en province de Liège du 2 au 6 février 2022 » :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous pouvons donc passer au vote globalisé sur les huit documents suivants :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 20-21/109 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Take Off » dans le cadre de l'achat et l'installation de système informatique durant l'année 2020.

Document 20-21/110 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Poste médical de garde La Vesdrienne » dans le cadre de l'achat de 2 défibrillateurs.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 40 et 41 de l'ordre du jour (documents 20-21/109, 20-21/110) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni questions, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/111 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Service d'Aide aux migrants » – Projet « Pamex » durant l'année 2020.

Document 20-21/112 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien d'organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42 et 43 de l'ordre du jour (documents 20-21/111, 20-21/112) ont été regoupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni questions, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/113 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Foire agricole de Battice-Herve » pour son fonctionnement 2020.

Document 20-21/114 : Octroi de subventions en matière de d'Agriculture – Demande de soutien de l'association de fait « Sauvons Bambi » – Fonctionnement 2020.

Document 20-21/115 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien des asbl Services de remplacement agricole « La Région Herbagère »,

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020**«Ardenne Eifel » et « Hesbaye-Condroz » - fonctionnement annuel 2020.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 44, 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 20-21/113, 20-21/114, 20-21/115) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Monsieur Roland LEONARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEONARD, Rapporteur (en visioconférence).- Oui, merci Monsieur le Président, bonsoir chers Collègues.

Donc, notre quatrième Commission s'est réunie le lundi 7 décembre et a examiné de manière groupée les dossiers 113, 114 et 115.

Un membre de la Commission a posé des questions relatives au dossier 114. La Conseillère souhaitait savoir si l'association de fait « Sauvons Bambi » était composée d'une seule personne, question qui a d'abord été abordée, je l'ai entendu, dans une autre Commission.

L'Administration répond que dans le cadre d'une demande de subside introduite par une association de fait, une personne responsable se porte fort pour l'ensemble de ses membres. L'Administration indique que l'association dispose sur les réseaux sociaux, d'une page dédiée à son activité où elle présente ses objectifs en matière de préservation des jeunes chevreuils.

Monsieur le Député précise qu'il s'agit d'une expérience pilote, à l'intersection entre la chasse et l'agriculture et qu'elle émerge ainsi, qu'elle peut émerger à un budget prévu pour soutenir les actions innovantes.

L'association s'engage à inspecter plusieurs parcelles agricoles en province de Liège.

Les membres de la Commission ont voté à l'unanimité en faveur de ce point et également des deux autres points présentés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 20-21/116 : Règlement d'Ordre Intérieur applicable au Centre Provincial de Formation en Agriculture et Ruralité.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 20-21/116).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/117 : Perspective d'acquisition de la Caserne Saint-Laurent via une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour (document 20-21/117).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/143 : Octroi de subventions en matière de d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « La Ferme des enfants – Centre nature de Liège » dans le cadre de la création d'une Grainothèque.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour (document 20-21/143).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/145 : Octroi de subventions en matière de d'Infrastructures et Développement durable – Demande de soutien de la Ville de Verviers pour l'aménagement d'un parking d'EcoVoiturage, d'une aire de convivialité et d'un quai bus à Verviers, rue de Limbourg.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour (document 20-21/145).

Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription de ce point en urgence, le document 20-21/145 qui a été déposé sur le portail.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, l'urgence de ce point a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil de ce jour, et celui-ci propose à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Nous passons donc au vote sur l'urgence.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Merci bien, nous passons donc à l'examen de ce point. Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle HUMBLET, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, les Députés, les Conseillers.

Donc, votre quatrième Commission s'est réunie ce jeudi 10 décembre à 16H15 pour examiner le document 20-21/145.

Evidemment, la première question qui a été soulevée c'est pour savoir le degré du caractère urgent du point qui a été soulevé.

Donc, en fait, on a eu seulement l'accord du Ministère depuis le 3 décembre et c'est pour engager les sommes pour le subsidie, ici en 2020.

Une autre question a été soulevée par rapport à la localisation du projet d'écovoiturage. Donc, il se situera sur la rue de Limbourg et donc, il y a des adjudications qui ont été établies et qui sont faites par un entrepreneur de la région.

Et donc, le plafond du subsidie est de 100.000 € car 75 % des coûts des travaux peuvent être subsidiés par la Province.

Et donc, pour le résultat du vote, il y a eu 8 personnes pour et 2 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

La notion d'urgence ayant été décrétée, nous passons au vote sur le document 145.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/118 : Rapport d'activités 2019 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Société de Gestion du Bois Saint-Jean.

Document 20-21/119 : Rapport d'activités 2019 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Le Marché Matinal de Liège.

Document 20-21/120 : Rapport d'activités 2019 des sociétés anonymes et autres sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Liège Expo.

Document 20-21/121 : Rapport d'activités 2019 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Société Wallonne des Eaux (SWDE).

Document 20-21/122 : Rapport d'activités 2019 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Le Circuit de Spa-Francorchamps.

Document 20-21/123 : Rapport d'activités 2019 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.).

Document 20-21/124 : Rapport d'activités 2019 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – EthiasCo.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Points 51 à 57 de l'ordre du jour (documents 20-21/118 à 20-21/124) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces sept documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Catherine LACOMBLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Mme Catherine LACOMBLE, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La cinquième Commission s'est réunie ce 9 décembre 2020 et a examiné les rapports d'activités de 2019 de divers organismes, référencés de 20-21/118, 20-21/119 à 20-21/124.

Un Commissaire adresse une question générale au Collège. La Province a des participations dans des organismes qui ne seront peut-être plus jugés stratégiques. Y a-t-il une intention de se désengager de certaines institutions comme l'OTW, par exemple, pour récupérer de l'argent ?

Le Député répond que la Province devra faire de sérieuses économies en rapport avec le financement des zones de secours et que donc, tous les dossiers sont sur la table, à la recherche des solutions les moins douloureuses et en conservant l'ensemble du personnel. Parfois, une petite participation permet d'aller chercher des subsides ailleurs. Ce sont donc des matières complexes. Il est impossible de donner une réponse actuellement.

Il s'agissait donc d'une prise de connaissance, donc il n'y a pas eu de vote sur ces dossiers.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Il s'agissait ici d'une prise de connaissance. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit de prises de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ces sept rapports d'activités.

Document 20-21/125 : SPI – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 15 décembre 2020.

Document 20-21/126 : CHR Verviers – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 15 décembre 2020.

Document 20-21/127 : ECETIA Intercommunale – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 15 décembre 2020.

Document 20-21/128 : ECETIA Finances – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 15 décembre 2020.

Document 20-21/129 : ENODIA – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 15 décembre 2020.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Document 20-21/130 : AQUALIS – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 16 décembre 2020.

Document 20-21/131 : RESA – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 16 décembre 2020.

Document 20-21/132 : NEOMANSIO – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 16 décembre 2020.

Document 20-21/133 : ISoSL – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 16 décembre 2020.

Document 20-21/134 : C.I.L.E. – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 17 décembre 2020.

Document 20-21/135 : A.I.D.E. – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 17 décembre 2020.

Document 20-21/136 : INTRADEL – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 17 décembre 2020.

Document 20-21/137 : CHR Citadelle – Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 18 décembre 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 58 à 70 de l'ordre du jour (documents 20-21/125 à 20-21/137) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission

Ces treize documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter par : 8 voix pour et 2 abstentions pour le document 131 concernant RESA et par 10 voix pour et 2 abstentions pour les douze autres documents.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui.

M. Julien VANDEBURIE, Conseiller provincial (en visioconférence).- Monsieur le Président, étant membre du personnel RESA, je souhaiterais être compté comme non participant au vote concernant RESA.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes dans le même cas que Mme Valérie LUX et j'allais le signaler Monsieur le Chef de groupe.

Nous pouvons passer au vote de la cinquième Commission ? Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

M. RASSAA, Chef de groupe (en visioconférence).- Monsieur le Président, je vous

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

demanderais de scinder le vote et distinguer le vote sur l'Assemblée générale d'ENODIA, donc le point 62, le document 129.

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe (en visioconférence).- La même demande pour le CDH.

M. LE PRESIDENT.- Pas de souci, je vous propose donc de voter tout d'abord pour le document 20-21/129 « ENODIA – Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 15 décembre 2020 », ce sera plus simple comme ça.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant les autres intercommunales, pouvons-nous procéder à un vote globalisé pour les autres ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces douze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte les douze résolutions.

Document 20-21/138 : Approbation du plan d'entreprise et du budget 2021 de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 71 de l'ordre du jour (document 20-21/138).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/144 : Cultes – Budget 2017 de la Mosquée Mevlana Cami, rue du Fort 98 à 4621 Fléron – Avis favorable.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 72 de l'ordre du jour (document 20-21/144).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

IX. - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 73 de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 28 janvier 2021 à 16H30.

Avant de vous quitter, je voudrais vous dire quelques éléments. La première chose, je tiens vraiment à m'excuser pour les votes à huis clos qui se sont passés ici, je pense qu'on doit absolument veiller au problème et trouver une solution pour le prochaine Conseil.

Ensuite, je vous rappelle que notamment, au sujet en termes d'organisation des différentes séances en virtuel ou en présentiel, qu'il y aura une réunion de Bureau lundi à 17H30 afin de préparer le premier trimestre 2021.

Et il me reste en fait à vous dire de bonnes fêtes de fin d'année, prenez surtout bien soin de vous et à bientôt. Et je vous assure que ce n'est pas spécialement gai ici, tout seul dans cette grande salle, de vous voir ici au niveau du Conseil par le biais d'un ordinateur et j'espère bien vite vous revoir ici, avec nous.

Bonnes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous. Au revoir.

La réunion publique est levée à 19H10'.